



2024-09-18

SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA RÉGIE DU PARC RÉGIONAL MASSAWIPPI

Séance régulière du conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi à la salle du Conseil de la municipalité du Canton de Hatley situé au 4765, chemin de Capelton le 18 septembre 2024 à 10h00.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : M. Patrick Clowery, Président de la Régie du Parc et délégué du Canton de Hatley, M. Simon Roy, Maire d'Ayer's Cliff et vice-président de la Régie du Parc pour la Plage Massawippi, M. Jacques Demers, Maire de Sainte-Catherine-de-Hatley, et M. Guy Massicotte, Conseiller de Hatley.

ABSENCE : Mme Marcella Davis Gerrish, Mairesse de North Haltey

Formant quorum sous la Présidence de M. Patrick Clowery

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Sonia Tremblay, directrice générale de la Régie du Parc, Mme Abelle L'Écuyer Legault coordonnatrice de la plage et directrice générale d'Ayer's Cliff.

ABSENCE : M. Benoît Tremblay, directeur général de North Hatley et M. Alain Rheault, Directeur général de Hatley, M. Marc Marin, directeur général de Sainte-Catherine-de-Hatley et Gabriel Demers, directeur général du Canton de Hatley.

24-09-18.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président ayant constaté le quorum, il ouvre la séance à 10h23.

24-09-18.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Il est proposé par le délégué Simon Roy
et résolu ;**

Que l'ordre du jour du 19 septembre 2024 soit adopté tel que présenté.

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Adoption du procès-verbal du 19 juin 2024
- 4) Comptes à payer et suivi financier

Régie du Parc - Général

- 5) Circuit Massawippi – Carte
- 6) ADMQ – Membership et Munys
- 7) Gestion de la Patrouille nautique / Entente sur la gestion intégrée du lac et l'émission des certificats d'usager
- 8) Tarifs des lavages et certificats
- 9) Dépôt et présentation du projet de Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
- 10) Avis de motion - Projet de Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires

- 11) Dépôt et présentation du projet de Règlement édictant le Code d'éthique et de déontologie des fonctionnaires et employés de la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi
- 12) Avis de motion - Projet de Règlement édictant le Code d'éthique et de déontologie des fonctionnaires et employés de la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi
- 13) Adoption – Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail
- 14) Demande de rabais – Tournoi de pêche

Plage Massawippi

- 15) Lavage des embarcations pour 2025 : Sceau de sécurité
- 16) Achat de tables à pique-nique
- 17) Réfection de la descente à bateau – Approbation de la soumission pour les matériaux
- 18) Location des quais : Tarifs 2025

- 19) Période de questions
- 20) Divers
- 21) Clôture de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-09-18.03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 JUIN 2024

Il est proposé par le délégué Guy Massicotte et résolu ;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 19 juin 2024 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-09-18.04

COMPTES À PAYER ET SUIVI FINANCIER

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière dépose la liste des chèques, du numéro 202400053 à 202400082, émis pour la période 15 juin 2024 au 18 septembre 2024 ;

Il est proposé par le délégué Jacques Demers et résolu ;

D'APPROUVER la liste des déboursés des Volets Parc et Plage, pour un montant de 123 171,47\$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations de dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CIRCUIT MASSAWIPPI – CARTE

La directrice générale informe les délégués de la Régie que le volet carte sera réalisé cet automne et à l'hiver 2025 pour un lancement au printemps 2025.

24-09-18.05

ADMQ – MEMBERSHIP 2025 ET MUNYS

ATTENDU que l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) est une ressource importante dans l'accompagnement et la formation des directeurs généraux, des municipalités locales, des MRC et des régies intermunicipales ;

ATTENDU que l'ADMQ offre de nombreux outils à ses membres, dont le tableau de bord en gestion municipale Munys ;

ATTENDU que pour avoir accès à la licence de Munys, la directrice générale soit être membre de l'ADMQ ;

ATTENDU qu'il est pertinent d'offrir à la directrice générale des outils afin de faciliter son travail, mais surtout de bien gérer la Régie quant à ses obligations légales et réglementaires ;

Il est proposé par le délégué Simon Roy

Et résolu

Que la directrice générale secrétaire-trésorière de la Régie intermunicipal du Parc régional Massawippi adhère à l'ADMQ dès 2025, au coût de 495.00\$, plus les taxes applicables.

Que la directrice générale secrétaire-trésorière adhère à la plateforme Munys à compter de 2025, au coût de 405.00\$ (achat initiale, clé d'activation), plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-09-18-06

GESTION DE LA PATROUILLE NAUTIQUE

ATTENDU que la MRC Memphrémagog a adopté, lors de son comité administratif du 7 août 2024, une orientation claire à l'effet que la MRC mettra fin à l'entente intermunicipale relative à la patrouille nautique et que la poursuite de ses activités soit assumée par les municipalités riveraines qui le souhaitent ;

ATTENDU que cette décision a été entériné par le conseil de la MRC Memphrémagog, lors de sa séance du 21 août 2024 ;

ATTENDU que la MRC Memphrémagog, de par sa permanence, fera le nécessaire pour assurer une transition harmonieuse ;

ATTENDU que la Régie du Parc Massawippi pourrait assumer la responsabilité de la patrouille nautique du lac Massawippi ;

ATTENDU qu'il est pertinent d'établir une entente entre les membres de la Régie quant à la gestion de la patrouille nautique et à l'émission des certificats d'usager ;

ATTENDU qu'il serait pertinent de travailler en collaboration avec la Régie de prévention incendie Memphrémagog Est ;

Il est proposé par le délégué Guy Massicotte ;

Et résolu

Que des discussions soient entamées entre les membres de la Régie quant à l'élaboration d'une entente relative à la gestion de la patrouille nautique et à l'émission des certificats d'usager.

Que la directrice générale secrétaire-trésorière soit mandatée d'aller chercher toute l'information nécessaire et pertinente, auprès de la MRC Memphrémagog, afin de présenter aux délégués diverses options quant à la reprise de la responsabilité de la patrouille nautique.

Que la directrice générale secrétaire-trésorière soit mandatée à discuter avec la Régie incendie Memphrémagog Est quant à une possible collaboration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TARIFS DES LAVAGES ET CERTIFICATS 2025

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Le projet de Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires est présenté par la directrice générale secrétaire-trésorière, madame Sonia Tremblay, celle-ci mentionne l'objet du règlement et sa portée, qu'il n'entraîne aucun coût dans ce cas-ci.

Le règlement est déposé et une copie du projet de ce règlement fut transmis aux délégués le 13 septembre 2024 et qu'il était disponible pour consultation auprès de la secrétaire-trésorière au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance du conseil et le sera jusqu'à l'adoption dudit règlement.

24-09-18.07

AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Avis de motion est donné, par le délégué Jacques Demers, que lors d'une prochaine séance, soit adopté le Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC RÉGIONALE MASSAWIPPI

Le projet de Règlement édictant le Code d'éthique et de déontologie des fonctionnaires et employés de la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi est présenté par la directrice générale secrétaire-trésorière, madame Sonia Tremblay, celle-ci mentionne l'objet du règlement et sa portée, qu'il n'entraîne aucun coût dans ce cas-ci.

Le règlement est déposé et une copie du projet de ce règlement fut transmis aux délégués le 13 septembre 2024 et qu'il était disponible pour consultation auprès de la secrétaire-trésorière au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance du conseil et le sera jusqu'à l'adoption dudit règlement.

24-09-18.08

AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES

FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC RÉGIONALE MASSAWIPPI

Avis de motion est donné, par le délégué Jacques Demers, que lors d'une prochaine séance, soit adopté le Règlement édictant le Code d'éthique et de déontologie des fonctionnaires et employés de la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi.

24-09-18.09

ADOPTION – POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT, DE VIOLENCE ET D'INCIVILITÉ AU TRAVAIL

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

ATTENDU QU'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

**Il est proposé par la déléguée Simon Roy ;
et résolu ;**

QUE la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi adopte la *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-09-18.10

DEMANDE DE RABAIS – TOURNOI DE PÊCHE

ATTENDU la demande de l'organisation Backlash Fisherman's Club pour obtenir un tarif réduit pour les participants lors du tournoi de pêche prévu le 21 septembre 2024 ;

**Il est proposé par le délégué Patrick Clowery ;
Et résolu ;**

D'offrir un forfait de 50\$ pour les participants du tournoi, incluant le lavage, le stationnement et la descente des embarcations pour la journée du 21 septembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LAVAGE DES EMBARCATIONS POUR 2025 : Sceau de sécurité

La coordonnatrice de la plage informe les délégués que le projet pilote de la saison 2024 a été un franc succès et que cette dernière recommande cette façon de procéder pour la saison 2025.

24-09-18.11

ACHAT DE TABLES À PIQUE-NIQUE

ATTENDU que les tables à pique-nique (en bois) de la plage sont en fin de vie et nécessitent beaucoup d'entretien puisqu'elles sont en bois ;

ATTENDU que la coordonnatrice de la plage a fait une demande de prix pour l'achat de 15 tables à pique-nique en composite avec un plateau permettant l'accès universel ;

ATTENDU que les tables pourraient être commandées en 2024 et livrées en avril 2025 ;

ATTENDU que cette dépense peut être pris sur l'enveloppe du règlement d'emprunt de la plage ;

**Il est proposé par le délégué Jacques Demers ;
Et résolu**

Que le conseil de la Régie autorise la coordinatrice de la plage à procéder à l'achat de 15 tables à pique-nique en composite pour la plage au coût maximale de 22 274.85\$, plus les taxes applicables.

Que le conseil de la Régie autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à payer cette dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-09-18.12

RÉFECTION DE LA DESCENTE À BATEAU – APPROBATION DE LA SOUMISSION POUR LES MATÉRIAUX

ATTENDU que la descente à bateau de la plage Massawippi doit être refaite ;

ATTENDU que la coordonnatrice de la plage a fait une demande de prix pour l'achat du matériel nécessaire à la réalisation des travaux ;

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitation a été fait auprès de ... soumissionnaires pour la réalisation des travaux cet automne ;

ATTENDU que cette dépense sera affectée à l'enveloppe du règlement d'emprunt de la plage ;

**Il est proposé par le délégué Jacques Demers ;
Et résolu**

Que le conseil de la Régie autorise la coordinatrice de la plage à procéder à l'achat des matériaux pour la réfection de la descente à bateau de la plage Massawippi au coût de 19 452.14\$, plus les taxes applicables.

Que le conseil de la Régie autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à payer cette dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-09-18.13

LOCATION DES QUAIS : TARIFS 2025

**Il est proposé par le délégué Simon Roy ;
Et résolu**

Que le conseil conserve les mêmes tarifs de la saison 2024 pour la saison 2025

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

DIVERS

24-09-18.14

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, Jacques Demers propose la clôture de la séance à 10h32.

Patrick Clowery
Président

Sonia Tremblay
Greffière-trésorière

« En signant le présent procès-verbal, le président de la Régie est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec* (R.L.R.Q., chapitre C-27.1)

